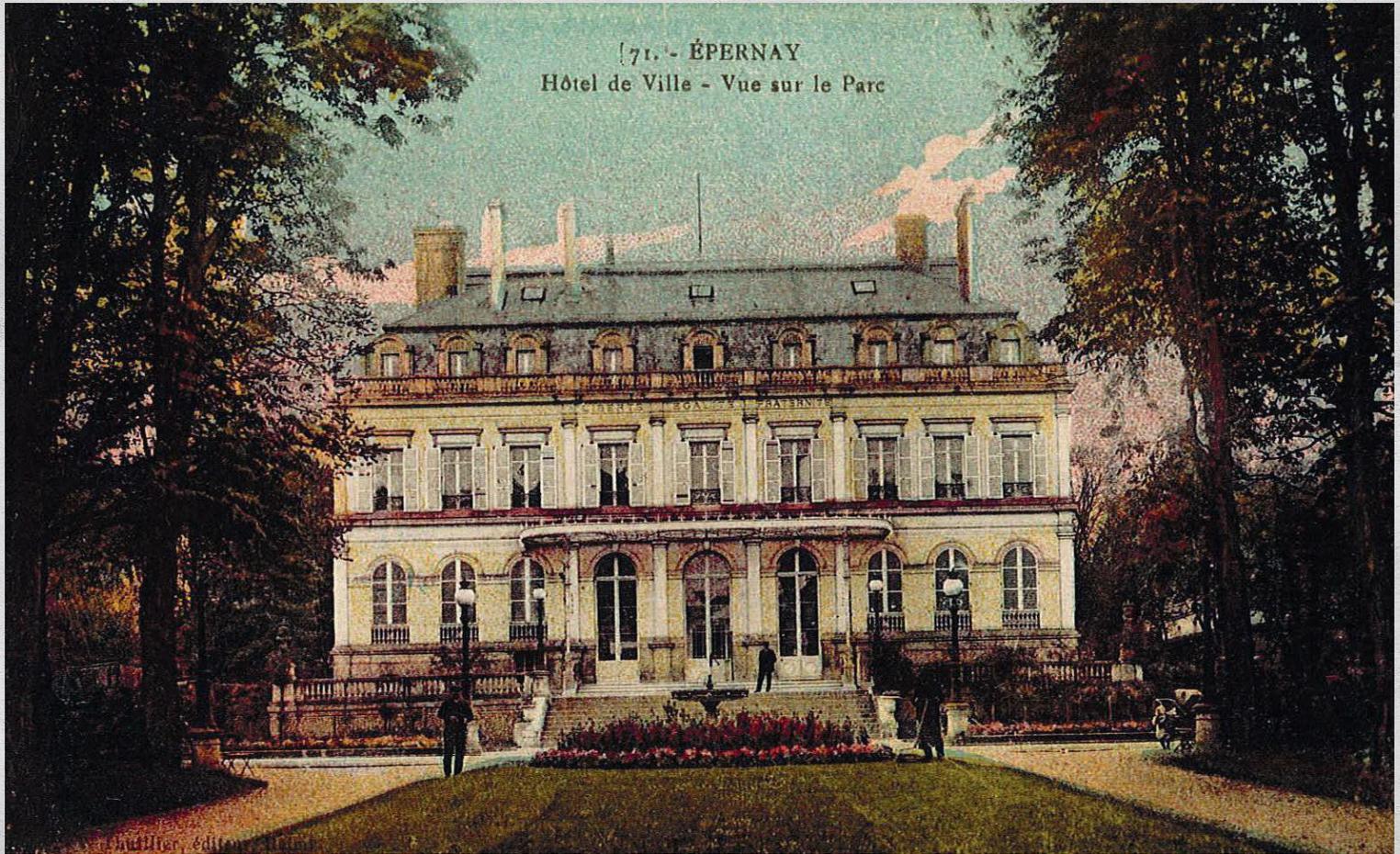


Service éducatif des Archives municipales d'Épernay



Les *100 ans* de
l'Hôtel de Ville d'Épernay

DU PRESBYTÈRE AU COUVENT

Archives municipales d'Épernay

œ Dossier élève (16-18 ans) œ

Direction : Mme MOREL Marjorie

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

UN PRESBYTÈRE POUR MAISON COMMUNE

1 – Qu'est-ce qu'une société populaire ?

- C'est l'ancêtre des partis politiques actuels. C'est l'autre nom donné au conseil municipal. C'est une association religieuse.

2 – A quelle période de l'Histoire de France ont-elles eu un certain pouvoir ?

3 – Quel bâtiment les sociétés populaires proposent-elles d'utiliser comme Hôtel de ville ?

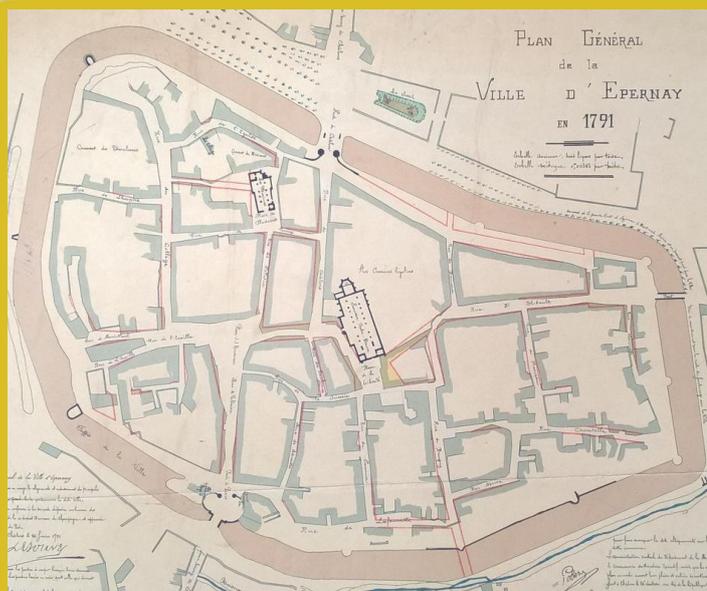
- L'église Notre-Dame. Le couvent Saint-Martin. Le presbytère.

4 – Pourquoi ce choix ?

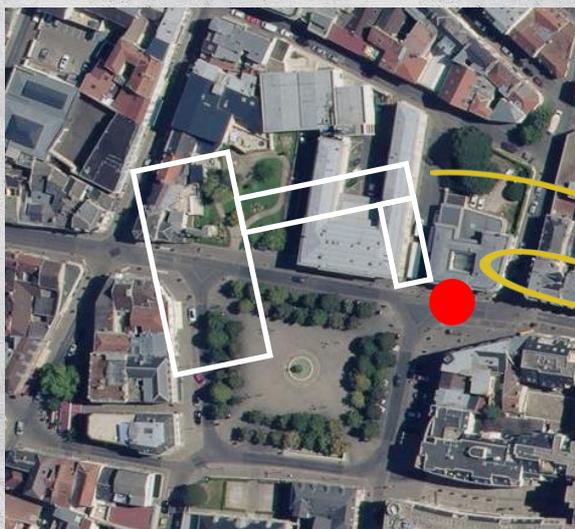
- Le curé de la paroisse est parti. Pour les Révolutionnaires, la religion catholique n'est pas compatible avec la République. Ce choix de lieu est un moyen de montrer que désormais l'autorité politique est supérieure à l'autorité religieuse.

5 - Sur le plan ci-dessous, placez un point rouge à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Quatrième lieu : _____



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)



Image à but non commercial empruntée au site Google Maps

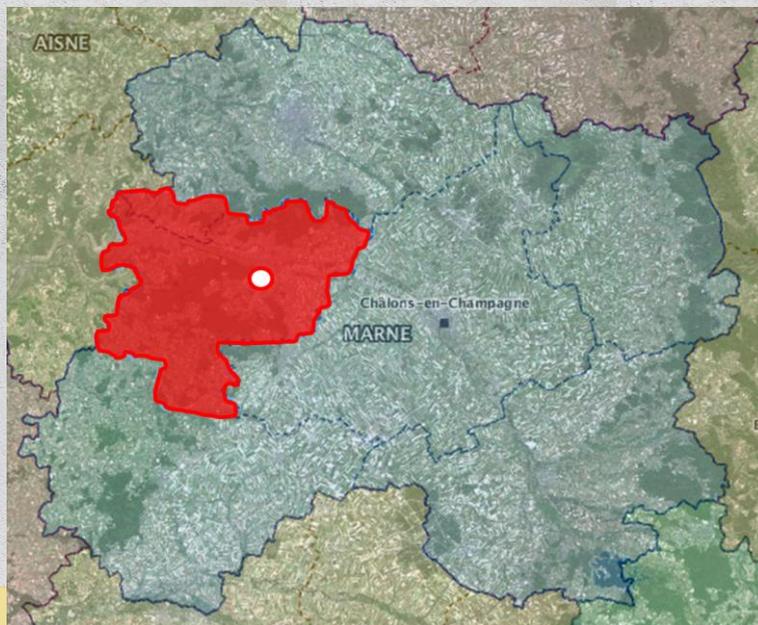
6 – Pourquoi le conseil municipal n'avait d'autre choix que d'accepter cette décision ?

7 – Quand le conseil municipal prend-il possession de ce lieu ?

- 17 novembre 1793. 18 mars 1777. 14 décembre 1803.

8 – Quelle autre instance politique souhaite s'installer dans ce lieu ?

Image à but non commercial empruntée au site Géoportail



Vocabulaire :

- Maison commune : autre nom donné à l'Hôtel de ville, la mairie.
- Presbytère : maison du curé de la paroisse
- Directoire du District : Lors de la Révolution française, les divisions territoriales d'Ancien Régime furent supprimées. Les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790 créèrent les départements. Ces nouvelles unités administratives étaient alors divisées en districts. Epernay était le chef-lieu de l'un d'entre eux.

DU PRESBYTÈRE AU COUVENT

1 – Quel contexte politique permet aux catholiques de pratiquer à nouveau leur culte ?

- La fin de la période de la Terreur avec la chute de Robespierre en 1794.* *En 1796, les Catholiques sont de nouveau autorisés à célébrer leur culte.* *Concordat entre la République française et le pape en 1801.*

2 – Que dit la loi du 18 germinal An XI ?

3 – Pourquoi cette loi pose un problème à la ville d'Épernay ?

4 – Quelle solution est trouvée ?

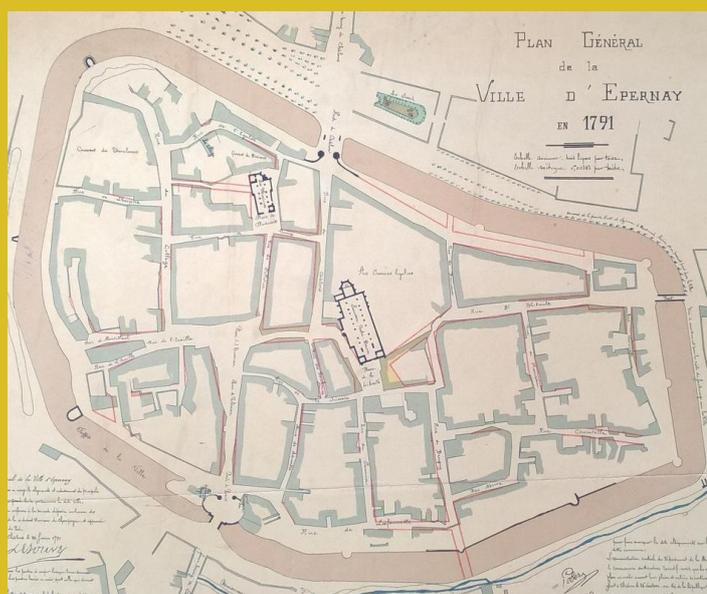
- On déplace l'Hôtel de ville dans le couvent Saint-Martin mitoyen pour laisser le presbytère au prêtre.* *On décide de construire un nouvel Hôtel de ville ailleurs pour laisser le presbytère au prêtre.* *On déplace l'Hôtel de ville dans un bâtiment en face avec le sous-Préfet pour laisser le presbytère au prêtre.*

5 – Quand cette solution est-elle mise en place ?

- 1796 1827 1866

6 - Sur le plan ci-dessous, placez un point jaune à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Cinquième lieu :



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



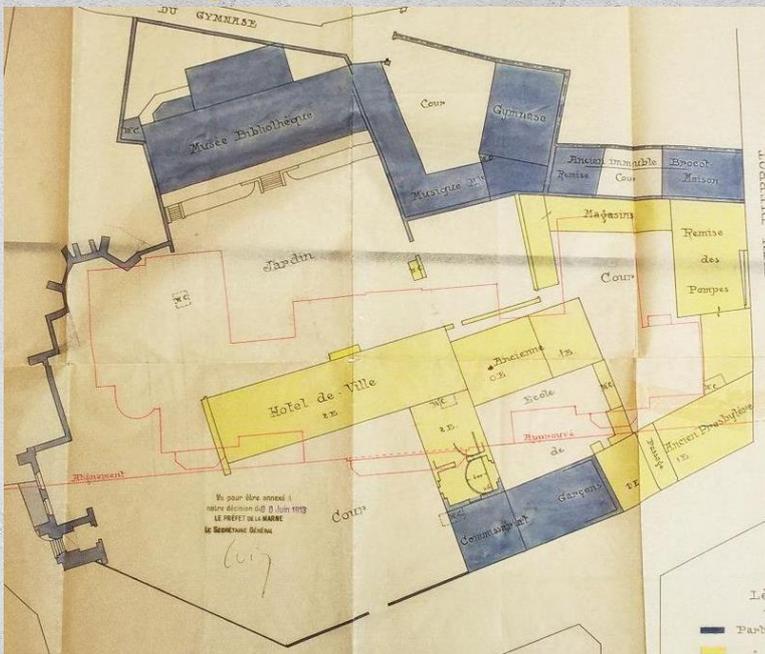
← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)



Image à but non commercial empruntée au site Google Maps



Carte postale de la place de l'Hôtel de ville (actuelle place Hugues Plomb). La Mairie est le bâtiment du fond, Archives municipales d'Épernay, collection privée.

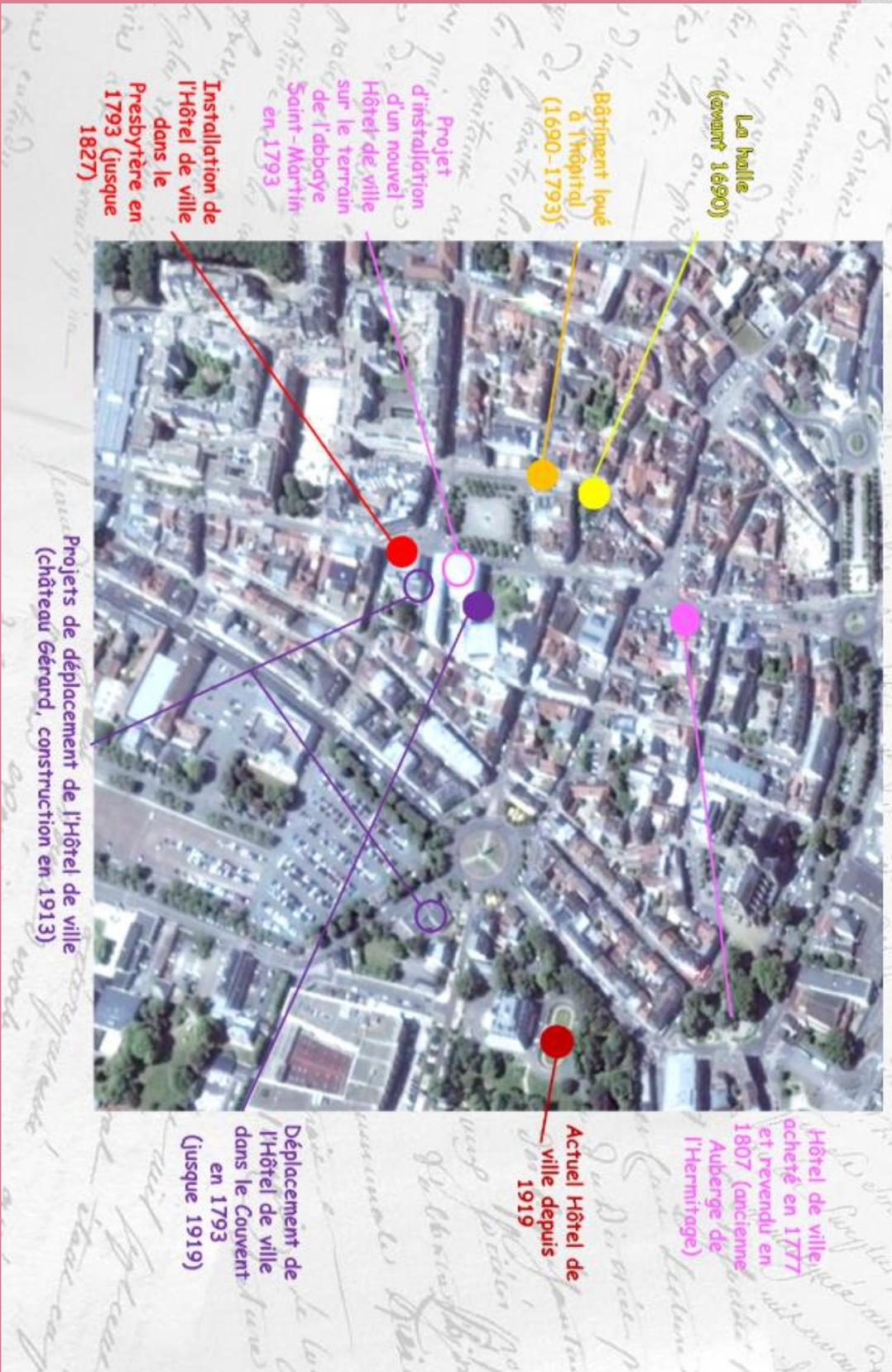


Plan d'emplacement de l'Hôtel de ville (1913), conservé aux Archives municipales d'Épernay, 1M1.

7 - D'après le document ci-contre, l'Hôtel de ville est complété à partir de 1866 par des annexes, lesquelles ?

Vocabulaire :

- **Concordat** : traité signé entre un Etat et le pape pour définir le rôle de chacun dans l'organisation de l'Eglise.
- **Paroisse** : Territoire sous la responsabilité religieuse d'un prêtre.
- **Annexe** : Bâtiment proche d'un établissement principal.
- **Magasin** : Entrepôt.
- **Remise** : Lieu de stockage.



La halle
(avant 1690)

Bâtiment loué
à l'Hôtel
(1690-1793)

Projet
d'installation
d'un nouvel
Hôtel de ville
sur le terrain
de l'abbaye
Saint-Martin
en 1793

Installation de
l'Hôtel de ville
dans le
Presbytère en
1793 (jusque
1827)

Projets de déplacement de l'Hôtel de ville
(château Gérard, construction en 1913)

Hôtel de ville
acheté en 1777
et revendu en
1807 (ancienne
Auberge de
l'Hermitage)

Actuel Hôtel de
ville depuis
1919

Déplacement de
l'Hôtel de ville
dans le Couvent
en 1793
(jusque 1919)